

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2017

Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Yves PAQUIER, Christian MILLET, Maryvonne BOUCHARD, Odile RAPAUD, Christelle MORTEL, Nathalie LAMBERT, Bernard CHARDON, Annabelle BIANCHI et Marie-Pierre CHESSEL.

Excusés : Magalie SAVART (pouvoir à Nathalie LAMBERT), Chantal CLEMENT, Sylvie BORDERY (pouvoir à Marc OBRINGER) et Catherine LEIGNIER (pouvoir à Annabelle BIANCHI).

Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2017 avec 12 pour et 2 abstentions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout à l'ordre du jour d'un point : entreprises pour les travaux de la salle polyvalente.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Vente d'une parcelle A 1671 de 998 m² au 11 lotissement des Liattes ;
Vente de trois parcelles A 1828, A 1995, A 1830 de 1518 m², 31 m² et 318 m² à La Glaye, Chemin de la Perrière ;
Vente d'une parcelle A 2367 de 1587 m² au lieu-dit le Liaudon.
A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur ces 3 dossiers.

2 DESIGNATION DELEGUES ASSOCIATION DES JARDINS

Monsieur le Maire explique que suite à la création de l'association des Jardins de la Ferme de Pérouges, il y a lieu de désigner des délégués.
En effet, suite à la validation des statuts lors de l'Assemblée Générale, 4 délégués de la mairie font partie du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne comme délégués :

- Monsieur Paul VERNAY
- Madame Odile RAPAUD
- Madame Marie-Pierre CHESSEL
- Madame Christelle MORTEL

3 SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'Association Pérourges en Résonances pour un montant de 800 €uros en soutien à la création de l'association et aux concerts organisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour (Mme BOUCHARD ne participe pas au vote), accepte le versement d'une subvention de 800 €uros à l'association Pérourges en Résonances.

La somme sera payée sur le compte 6574 : subvention

4 DECISIONS MODIFICATIVES

Quatre ajustements sont nécessaires pour régler les factures sur 2017 :

- Budget assainissement : ajout de 3 800 € sur les dépenses de réseaux et sur les recettes de redevances.
- Budget communal : versement de 10 000 € depuis les « dépenses imprévues » vers le compte de « dépenses du personnel ».
- Versement de 1 000 € depuis le compte « autres contributions », vers le fond de péréquation communal et intercommunal.
- Versement de 10 000 € depuis les frais de personnels vers le compte de fonctionnement « énergie, électricité ».

Ces quatre modifications sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5 SECURISATION DE LA COMMUNE

Suite à nos rencontres, les services de la gendarmerie ont établi un diagnostic sécurité vidéo surveillance sur l'ensemble de la commune.

Il est proposé de mettre des caméras à l'entrée de la Cité, sur le parking des cars (sortie des voitures), sous le porche, sur le parking des Combes et celui de l'Olivet. Le groupe scolaire a été équipé.

Un rendez-vous avec un bureau d'étude doit être programmé pour faire une analyse financière et technique du projet.

Il est également envisagé de consulter directement des entreprises pour faire des propositions de devis et réaliser les travaux.

Un dossier DETR peut être déposé avant la fin du mois de janvier 2018, pour une subvention de l'Etat.

En cas de soucis, les Gendarmes seront habilités à visionner les enregistrements.

En attendant la rencontre avec le bureau d'étude, il est décidé à l'unanimité que les décisions seront prises par la commission sécurité pour la démarche à privilégier.

6 ENTREPRISES POUR LA SALLE POLYVALENTE

Les travaux de la salle polyvalente sont en cours de préparation, en discussion avec les entreprises.

7 MOTIONS (SBVA, AMR)

Le projet de loi de finances 2018 conduira s'il est adopté en l'état, à une diminution drastique des moyens financiers de l'Agence de l'Eau.

En effet, les orientations budgétaires fixées par le gouvernement prévoient :

- Une augmentation significative des contributions du budget de l'Agence de l'Eau à ceux d'autres opérateurs de l'environnement,
- Une réduction de ses redevances nettes,
- Une ponction sur sa trésorerie,

et ce dès 2018.

Par conséquent, l'Agence de l'Eau, n'a d'autre choix que d'opérer des coupes sombres dans les politiques publiques qu'elle mène aux côtés des collectivités locales dans les domaines de l'eau et l'assainissement dès 2018 et surtout en vue de son 11^{ème} programme d'intervention pour la période 2019-2024.

L'Agence de l'Eau a choisi d'orienter son programme vers le cycle long de l'eau, choix certainement vertueux en matière d'affichage politique et d'opacité des opérations aidées.

En revanche le soutien aux opérations sur le cycle court de l'eau dont les effets sur l'environnement sont patents et immédiats est purement et simplement abandonné.

Alors que notre intercommunalité vient d'étendre le périmètre de sa compétence SPANC (assainissement individuel) au portage administratif des dossiers de réhabilitation, le directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a annoncé par courrier qu'aucune demande ne serait soutenue à compter de 2018. Dans sa missive datée du 25 octobre 2017, il informe que seules les demandes adressées d'ici la fin de ce même mois pourront être prises en compte.

En matière d'assainissement collectif, ces annonces remettent largement en cause les projets en cours.

La suppression de cette aide qui pouvait s'élever à 3 300€ aura pour effet l'abandon pur et simple de tout projet porté par un particulier qui ne pourrait en supporter le surcoût induit.

A l'orée de la prise de compétence GEMAPI dans le cadre de laquelle les collectivités auront à financer entre autre les digues domaniales (anciennement sous la responsabilité de l'Etat) et du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement en 2020, ces coupes budgétaires conduiront inévitablement à une annonce, toujours dans le Projet de Loi de Finances 2018, un plafonnement du ratio de capacité de désendettement et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2% selon les catégories de collectivités (budget principal et budgets annexes compris).

Au final puisque les budgets eaux et assainissement doivent s'équilibrer grâce aux redevances perçues, ce surcoût d'endettement sera mécaniquement supporté par l'usager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Demande donc le retrait pur et simple des dispositions prévues dans le Projet de Loi de Finances 2018 qui portent sur le budget de l'Agence de l'Eau afin qu'elle se centre sur les missions qui sont à l'origine de la taxation élevée qu'elle opère sur les consommateurs.

8 COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

• Finances

Nous procédons à la finalisation du budget 2017. Un bilan financier sommaire sera présenté en janvier.

- **Ecole**
Projet de passer l'école au gaz au lieu du fioul.
- **Travaux et voirie**
La réception des travaux de la ferme est en cours d'achèvement.
Local technique : désamiantage achevé, travaux de charpente en cours.
Les jeux de l'école seront bientôt finis. La révision de la chaudière pourra démarrer.
Les travaux de sécurisation de l'école sont terminés ; l'électrification du portail sera faite le 6 décembre.
Mise aux normes des bornes incendies.
- **Environnement**
Lors de la réunion de la Rose, il a été décidé la date du baptême, le 2 juin avec buffet dinatoire et concert. 120 rosiers seront à vendre ce jour-là avec possibilité de réservation.
- **Communication**
Le bulletin municipal est en cours de finalisation ; il faudra demander des photographies très représentatives des manifestations.
- **Urbanisme**
Projet dans l'enceinte Zafira d'un foyer de résidence, avec 40-45 logements possibles dans les locaux actuels ; mais il est demandé d'augmenter la capacité à 60-65 logements.
- **Social**
Les colis de Noël seront distribués le 13/12/17.

9 QUESTIONS DIVERSES

- Rapan : problème du carrefour. Salle du refuge.
- Nuisances dans les salles communales : modification du règlement.
- Trappe du loup
- Bougies à déposer à partir de 16h, pour le marché de Noël et les illuminations de la cité.
- Sécurité locale.
- Acceptation du principe de caution de prêt pour les 26 logements SEMCODA (50% de la commune et 50% du département).
- Vœux du maire programmés le vendredi 19/01 à 18h45.
- Réunion tourisme à prévoir entre les élus de Pérouges, du département et de la CCPA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 janvier 2018 à 20 h.